



Démission suite à une promesse d'embauche

Par **Emilie973**, le **12/07/2017** à **20:13**

Bonjour,
Fin mars 2017, j'ai posé ma démission pour entamer un nouveau travail. J'avais signé une promesse d'embauche qui stipulait qu'il fallait que je sois libre de tout engagement professionnel. Il s'est avéré que le nouveau travail était une fraude (l'entreprise existe bien, bon numéro SIRET, et bon nom de la gérante) car cette société n'embauchait pas finalement. Quelqu'un a usurpé l'identité de la gérante et de son entreprise et m'a piégé. Après dépôt de plainte au procureur de la République ainsi qu'à la gendarmerie, je suis allée déposer mon dossier complet à Pôle emploi.
J'ai actuellement retrouvé du travail mais suis restée 2 mois sans salaire ni allocation.
Puis je bénéficier des allocations chômage pour ces 2 mois là puisqu'il s'agit d'une fraude à l'emploi?

Par **morobar**, le **12/07/2017** à **22:02**

Bonjour,
Non en aucun cas.
Vous avez quitté volontairement votre emploi, et de ce fait vous n'êtes pas éligible aux allocations de retour à l'emploi.
Par contre si l'auteur est identifié vous aurez un recours à son encontre.
Mais votre situation est bien étrange, démissionner sans avoir jamais rencontré son futur employeur n'est pas commun.

Par **Lag0**, le **13/07/2017** à **08:14**

[citation] Il s'est avéré que le nouveau travail était une fraude (l'entreprise existe bien, bon numéro SIRET, et bon nom de la gérante) car cette société n'embauchait pas finalement. Quelqu'un a usurpé l'identité de la gérante et de son entreprise et m'a piégé.

[/citation]rnBonjour,rnJ'ai un peu de mal à comprendre le but de cette fraude ? Qu'a gagné cette personne à faire cela ?

Par **morobar**, le **13/07/2017** à **08:40**

On peut imaginer un collègue jaloux, un concurrent envieux, un patron radin qui économise une RC...rnVoire une blague qui a mal tourné.rnMais surtout un salarié naïf qui ne rencontre pas son futur employeur ni ne visite les lieux de travail.